

RAPPORT ANNUEL 2017

Prix et qualité du service public

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1. CARACTERISTIQUES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

A. Territoire desservi

En application de la loi du 16 décembre 2010, un nouveau territoire a vu le jour le 1er janvier 2014 : la Communauté d'Agglomération du Niortais qui compte 45 communes.



B. Nombre d'habitants desservis (D301.0)

Cet indicateur descriptif permet d'apprécier la taille du service public et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

Au 1^{er} janvier 2017 : 12 925 dispositifs d'assainissement pour 27 152 personnes concernées

Indicateur D 301.0 SPANC CAN 2017 : 27 152 habitants

Evolution du nombre d'habitants desservis et nombre de dispositifs d'assainissement



C. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

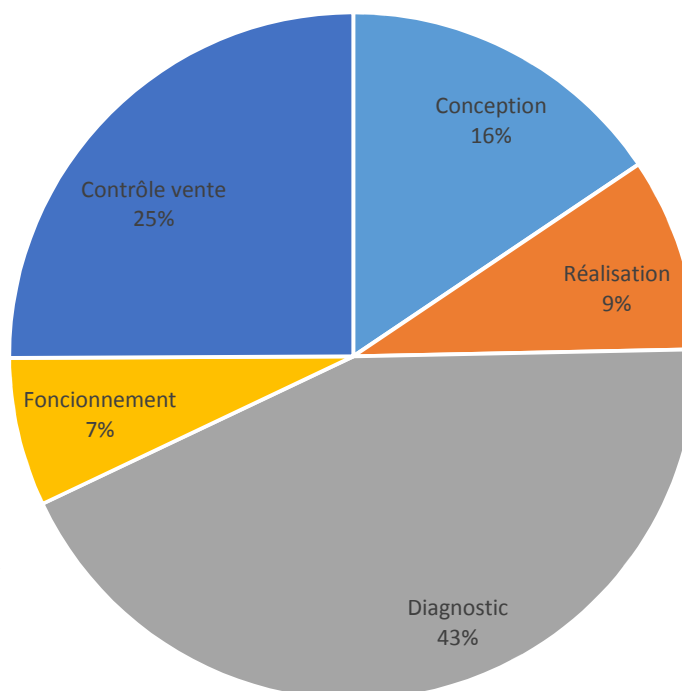
Cet indicateur descriptif permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le SPANC. La comparaison des valeurs, pour plusieurs collectivités, fournit une information sur l'avancement de l'organisation des services publics et l'étendue des prestations offertes aux usagers.

Indicateur D 302.0 SPANC 2017 : 100

➤ Voir calcul annexe 1

D. Activité du service sur l'année 2017

Conception 2017	154
Réalisation 2017	90
Diagnostic 2017	428
Fonctionnement 2017	69
Contrôle vente 2017	248
Total 2017	989



➤ Voir annexe 2 et annexe 3 pour le nombre de contrôles réalisés par communes et documents d'urbanismes

2. Tarification des contrôles 2017

Contrôle de conception et réalisation	176,61 €
Contrôle vente	165,57 €
Contrôle diagnostic	110,38 €
Contrôle fonctionnement	99,34 €

3. Indicateurs de performance du service

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

A ce jour cet indicateur ne peut être communiqué puisque la base de données des deux logiciels utilisés par le service ne permet l'extraction fiable de cet indicateur.

Annexe 1 -

Calcul de l'indicateur D 302.0 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Cet indicateur descriptif permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le SPANC. La comparaison des valeurs, pour plusieurs collectivités, fournit une information sur l'avancement de l'organisation des services publics et l'étendue des prestations offertes aux usagers.

Cet indice est obtenu en faisant la somme des points dans les tableaux A et B ci-dessous. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est de 100.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif

	OUI	NON
∞ Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	0
∞ Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	0
∞ Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	0
∞ Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30	0

B – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif

∞ Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0
∞ Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0
∞ Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	0

Indicateur D 302.0 SPANC 2017 : 100

Annexe 2 - Nombre de contrôles réalisés en 2017

Contrôles 2017	Conception	Réalisation	Fonctionnement	Diagnostic	Diagnostic-Vente	Total contrôle
Aiffres	6	7	2	0	5	20
Amuré	4	4	0	0	3	11
Arçais	0	1	0	0	5	6
Beauvoir Sur Niort	2	0	0	78	5	85
Belleville	0	0	8	27	1	36
Bessines	12	4	0	0	6	22
Boisserolles	1	0	4	12	1	18
Brulain	3	3	1	0	5	12
Chauray	0	0	0	0	0	0
Coulon	5	7	0	0	13	25
Echiré	4	3	0	0	6	13
Epannes	1	0	0	0	0	1
Fors	18	7	19	140	12	196
Frontenay-Rohan-Rohan	0	3	0	0	9	12
Germond Rouvre	11	0	2	1	7	21
Granzay-Gript	1	1	0	0	4	6
Juscorps	4	2	0	0	1	7
La Foye Monjault	2	1	2	32	12	49
La Rochénard	2	2	0	0	11	15
Le Bourdet	2	4	1	0	1	8
Le Vanneau Irleau	1	1	0	0	17	19
Magné	5	5	0	0	4	14
Marigny	7	1	1	88	3	100
Mauzé sur le Mignon	1	1	0	0	2	4
Niort	8	6	0	1	16	31
Prahecq	0	0	0	1	1	2
Priaires	2	1	0	0	2	5
Prin Deyrançon	5	3	0	0	9	17
Prissé la Charrière	5	1	21	7	3	37
Saint Etienne La Cigogne	1	0	6	39	4	50
Saint Gelais	8	3	0	0	2	13
Saint Georges de Rex	1	2	0	0	3	6
Saint Hilaire La Pallud	0	0	0	0	4	4
Saint Martin de Bernegoue	4	2	2	1	7	16
Saint Maxire	1	1	0	0	2	4
Saint Rémy	0	0	0	0	2	2
Saint Romans des Champs	2	0	0	0	1	3
Saint Symphorien	3	1	0	0	5	9
Sansais La Garette	4	0	0	1	12	17
Sciecq	2	2	0	0	1	5
Thorigny Sur le Mignon	0	0	0	0	3	3
Usseau	2	3	0	0	9	14
Vallans	4	2	0	0	7	13
Villiers en Plaine	9	5	0	0	21	35
Vouillé	1	1	0	0	1	3
TOTAL	154	90	69	428	248	989

Annexe 3 - Dossiers d'urbanisme 2017

Commune	CU ANC 2017	DP ANC 2017	PC ANC 2017	PA ANC 2017	Nombre de dossiers d'urbanisme ANC
Aiffres	7	6	2	0	15
Amuré	6	0	7	0	13
Arçais	1	0	0	0	1
Beauvoir sur Niort	3	0	0	0	3
Belleville	1	0	0	0	1
Bessines	11	4	7	0	22
Brûlain	4	0	1	1	6
Chauray	1	0	0	0	1
Coulon	4	0	0	0	4
Echiré	5	3	3	0	11
Epannes	0	1	0	0	1
Frontenay Rohan Rohan	0	0	0	0	0
Fors	7	10	17	2	36
Germond Rouvre	4	3	10	0	17
Granzay-Gript	0	0	0	0	0
Juscorps	3	1	2	0	6
La Foye Monjault	4	2	5	0	11
La Rochénard	2	3	5	0	10
Le Bourdet	1	2	0	0	3
Le Vanneau Irleau	3	0	2	0	5
Magné	9	1	2	0	12
Marigny	1	3	4	0	8
Mauzé sur le Mignon	1	0	0	0	1
Niort	8	2	2	0	12
Prahecq	0	0	0	0	0
Priaires	0	0	0	0	0
Prin Deyrançon	0	4	5	0	9
Prissé la Charrière	1	0	3	0	4
Saint Gelais	1	0	4	0	5
Saint Georges de Rex	1	3	0	0	4
Saint Hilaire la Pallud	1	0	0	0	1
Saint Martin de Bernegoue	1	3	4	0	8
Saint Maxire	5	3	0	0	8
Saint Rémy	2	0	0	0	2
Saint Symphorien	4	5	0	0	9
Sansais La Garette	3	2	5	0	10
Sciecq	0	0	2	0	2
Usseau	2	2	3	0	7
Vallans	8	4	9	0	21
Villiers en Plaine	1	7	13	0	21
Vouillé	1	0	0	0	1
TOTAL	117	74	117	3	311

Annexe 4 : note établie par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne



NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

Édition mars 2018
CHIFFRES 2017

L'article 161 de la loi modifiée l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'Agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 3,97 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 476 euros par an et une mensualité de 40 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA).

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 13,5 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation ; 42 %)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées (38 %)
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

agence.eau-loire-bretagne.fr & aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2017 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 13,5 % du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin. En 2017, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 359 millions d'euros dont 285 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2017 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2017 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides programmées en 2017) source agence de l'eau Loire-Bretagne



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2017

Pour réduire les sources de pollution

- 8 000 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques
- 4 600 exploitants agricoles bénéficient d'un diagnostic individuel ou d'un accompagnement pour réduire les pollutions
- l'agence de l'eau accompagne 662 communes, groupements de communes ou 73 syndicats dans leur démarche « zéro phyto »

Pour dépolluer les eaux

- les stations d'épuration urbaines sont conformes aux normes européennes, une conformité à maintenir !
- 1 119 actions financées pour créer ou étendre les réseaux d'assainissement, améliorer le fonctionnement des réseaux
- 1 361 projets soutenus pour l'amélioration des réseaux d'eaux usées et aux stations d'épuration, dont 661 concernent l'amélioration des stations d'épuration et le traitement des boues

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 367 km de cours d'eau sont restaurés et 1 986 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau.
- 281 ouvrages qui barrent les cours d'eau sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation de l'eau, des poissons et des sédiments
- 5 163 hectares de zones humides sont restaurés et 930 sont acquis pour être protégés

Pour préserver les ressources

- 153 captages prioritaires bénéficient d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau
- l'agence de l'eau finance 254 actions de réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable

Pour préserver le littoral

- depuis 2013, 164 contrats ont été conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires

Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- l'agence de l'eau soutient 55 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 82 % du territoire
- elle accompagne 373 opérations territoriales pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elles couvrent 80 % du bassin
- des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements

Pour une gestion solidaire des eaux

- solidarité avec les communes rurales : en 2017 l'agence de l'eau leur apporte 159,5 millions d'euros pour leurs projets pour l'épuration et l'eau potable, dont 76 au titre du programme « solidarité urbain-rural »
- solidarité avec les pays en développement : l'agence de l'eau entretient depuis plusieurs années des relations suivies avec le Brésil, en Afrique avec le Burkina Faso et le Ghana, et en Asie avec la Birmanie, le Laos et le Cambodge. Pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'agence soutient 60 projets de coopération décentralisée qui bénéficient à 360 000 habitants.

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

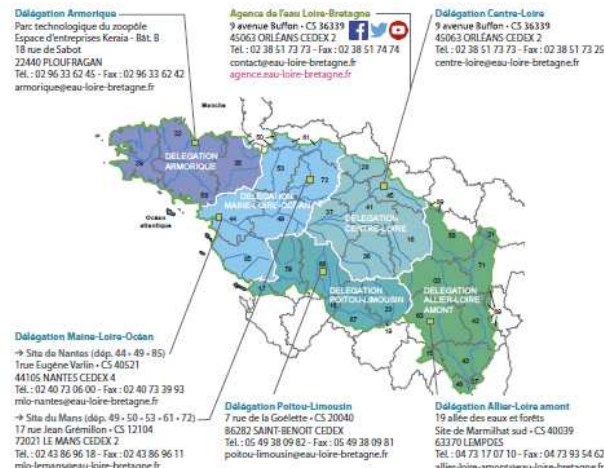


Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE 3



La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Viline et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin. Il concerne plus de 7 000 communes, 36 départements en tout ou partie et 8 régions et près de 13 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

- sa grande façade littorale, avec 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, conchyliculture, baignade et pêche à pied
- la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau
- la présence de nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- la présence de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais rétro-littoraux
- une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante

Le comité de bassin Loire-Bretagne est composé de 190 membres qui représentent les collectivités locales (76), les usagers économiques et les associations de protection de l'environnement, de la défense des consommateurs et de pêche (76) et les services de l'État (38).

L'agence de l'eau est présente sur le terrain avec cinq délégations situées à Clermont, Orléans, Poitiers, Nantes-Le Mans et Saint-Brieuc.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

QUELS POISSONS PEUVENT NOS RIVIÈRES ?



Download on the App Store
GET IT ON Google play

Téléchargez l'application gratuitement
L'application "Qualité des rivières" est disponible sur iOS et Android.

LES AGENCES DE L'EAU
PLUS BÉNÉVOLES PLUS DÉTERMINÉES PLUS PROCHES
EN CHARGÉ DE DÉVELOPPER VOTRE

